

Nouvelle procédure de demande de permis de construire (travaux tiers) via eri-ifp.ch

Les innovations en un coup d'œil

- Saisie et traitement en ligne par le requérant et l'exploitant.
- Envoi direct du permis par courrier électronique aux requérants (la version papier est toujours disponible sur demande)
- > Informations plus détaillées sur le projet de construction.
- Sur demande, un processus 100% sans papiers est possible.
- > Transfert des données IFP vers l'exploitant via la fonction d'exportation.

Contenu

1	Procédure de demande de permis de construire (aperçu)				
	1.1	Schéma	2		
	1.2	Ce qui change pour l'exploitant	3		
2	Déta	ails du processus	4		
	2.1	Saisie de la demande par le requérant	4		
	2.2	Prise de position par l'exploitant	6		
	2.3	Autorisation par l'IFP	7		
	2.4	Révision (et prolongations)	7		
3 Accès		ès	7		
	3.1	Requérant	7		
	3.2	Exploitant	7		
4	Sup	port	8		

1 Procédure de demande de permis de construire (aperçu)

1.1 Schéma

Le schéma suivant et la brève explication qui l'accompagne devraient donner un aperçu rapide de la nouvelle procédure.



- 1. Le **requérant commencer une nouvelle demande** en cliquant sur un lien sur le site de l'exploitant ou de l'IFP. Ce lien est spécifique pour chaque exploitant afin de pouvoir associer correctement chaque demande à un exploitant.
- 2. Le **système génère un nouveau numéro de demande** et envoi un lien personnalisé et sécurisé au requérant. Ce pas nous permet de vérifier l'adresse e-mail du demander.
- 3. Le **requérant saisie la demande** et doit fournir au moins les champs obligatoires.IL existe la possibilité de télécharger des documents (p.ex. plans) en format PDF. Pour

des requérants qui ont déjà fait une demande avec la même adresse email auparavant, un grand nombre de champs est déjà complété d'avance.

- 4. Le système analyse les données et essaye d'identifier l'exploitant responsable et la conduite concernée. Si cette identification automatique fonctionne, la demande est automatiquement transmise à l'exploitant pour sa prise de position. Si l'identification n'est pas possible, la demande est envoyée à l'IFP pour identifier l'exploitant responsable et est ensuite envoyé à l'exploitant pour sa prise de position.
- 5. L'exploitant peut saisir sa prise de position directement dans l'outil et si nécessaire d'y ajouter des documents en format PDF. La prise de position inclut aussi des questions techniques par rapport à la conduite. Il existe la possibilité d'exporter les données en format JSON ou XML, par exemple pour les importer dans un système SIG (GIS). Cette exportation de données peut être adapté pour le besoin de chaque exploitant.
- 6. En **cas de doute**, l'exploitant peut retourner la demande au requérant pour qu'il puisse la compléter.
- 7. La **prise de position** est automatiquement transmise à l'IFP. En cas de doute, l'IFP peut retourner la demande à l'exploitant pour une révision.
- 8. Dès que la décision est prise, l'autorisation de construction est visible en ligne pour le requérant et sera envoyé selon le choix du demander par courriel ou courrier.
- Le requérant et l'exploitant peuvent initier une révision en ligne des autorisations publiées. Toutes les données de l'autorisation existante sont copiées afin de simplifier ce processus.
- 10. Une fois les travaux de construction terminés, l'exploitant annonce la fin en **archivant l'autorisation**.

1.2 Ce qui change pour l'exploitant

Lors du développement du nouveau système nous avons fait attention au fait que la transition vers ce nouveau système sera très simple. Ainsi, le nombre d'adaptation de part de l'exploitant est très limité. L'adaptation la plus important étant :

 Pour assurer un traitement plus précis et plus harmonisé des demandes d'autorisations, l'IFP demandera désormais plus de données concernant le projet de construction. Par exemple, l'exploitant fournit des informations concernant le recouvrement minimal ou concernant l'existence de dalles au lieu de construction.

En plus de ce changement obligatoire, le nouveau système permet aux exploitant de profiter d'un nombre de bénéfice sur base volontaire. Y font partie:

- Désormais le requéreur du permis de construction peut saisir une grande partie des données directement dans le système. Ceci réduit le travail de l'exploitant en copiant les données dans un système informatique.
- Le système permet d'exporter les données vers d'autres systèmes TI. Par exemple, il sera possible d'exporter les données vers le système SIG de l'exploitant en ainsi réduire encore la



charge de travail chez l'exploitant. L'exportation peut être adaptée au besoin de chaque exploitant. Il sera ainsi possible de choisir les champs à exporter, leur format et le format numérique du fichier à exporter.

- Il est possible de télécharger les document adjoint (plans, etc.) directement sur la plateforme. Ceci rend le processus plus agile.
- L'exploitant a la possibilité de prendre contact avec le requérant directement via l'outil en demandant des précisions.
- L'exploitant ou le requérant peuvent initier des révisions ou prolongations d'autorisation avec quelques clics et il ne sera plus nécessaire de fournir de nouveau tous les documents.

2 Détails du processus

2.1 Saisie de la demande par le requérant

La saisie de la demande se fait en deux étapes. D'abord le demander arrive au site de l'IFP (<u>https://www.eri-ifp.ch</u>) via un lien sur le site de l'exploitant. Ce lien contient le numéro P de l'exploitant afin de permettre une identification plus simple de l'exploitant responsable.

Le requérant arrive à la page d'accueil où il peut initier une demande :





Dans un premier temps le requérant indique son adresse e-mail et la langue de la demande:

Schweizerische Eldger Confréderation suizz Confréderatione Svizz Confréderation Svizza	 Eidgenössisches Rohrleitungsinspel Inspection fédérale des pipelines Ispettorato federale degli oleo- e g 	:torat asdotti						
Saisir un	Saisir une nouvelle demande de construction.							
Pour enregistrer une demande de construction, nous vous demandons de nous communiquer votre adresse e-mail. Nous vous enverrons ensuite un lien personnalisé par e-mail pour remplir le formulaire de demande de construction. Um ein Baugesuch zu erfassen, bitten wir Sie uns Ihre E-Mail-Adresse anzugeben. Wir senden Ihnen dann per E-Mail einen personalisierten Link um das Baugesuchsformular auszufüllen.								
Saisir une nouvelle demande de construction.								
E-Mail		Sprache						
name@don	nain.com	Français	~					
		Z Envoyer						

Après l'envoi de ce formulaire, le requérant reçoit un lien personnalisé par courriel pour pouvoir saisir la demande d'autorisation. Chaque demande dispose d'un numéro unique pour une identification plus facile. Le formulaire est divisé en plusieurs sections pour simplifier la saisie des données.

 Steve zerote èlegerssenschift Certeferanse is zero Certeferanse is zero Certeferanse is zero Certeferanse is zero Certeferanse is zero Certeferanse is zero Certeferanse is zero Saissie de données: 	sches Rohrleitungsinspektorat fédérale des pipelines federale degli oleo- e gasdotti Demande d'autorisat	tion no 37	733		
Demande d'autorisation no 3733	A Les champs obligatoires sont col	Les champs obligatoires sont colorés en rouge			
 Demandeur d'autorisation 					
× Client	Demandeur d'autorisation				
× Auteur du projet	Entreprise Prénom			Nom de famille	
× Entrepreneur	Entreprise Sàrl 🗸	Jean	✓	Dupont 🗸	
× Chef de chantier	adresse		NPA	Lieu	
× Chantier de construction	Route du village Téléphone 1	~	1000 V Téléphone 2	Lausanne	
× Projet de construction	012 345 67 89				
✓ Annexes	Courriel				
× Envoi	Type du maître d'oeuvre				
	Personne ou entreprise privée			~	

Le formulaire ne peut être envoyé après avoir saisie au moins les champs obligatoires. Pour chaque section, un petit symbole indique si tous les champs obligatoires ont été saisi. Une fois la demande envoyée, le requérant peut continuer à utiliser son lien personnalisé pour visualiser l'état de la demande à tout moment:



Avec ce pas, la saisie de la demande est terminée pour le requérant.

2.2 Prise de position par l'exploitant

Après la saisie de la demande, le système essaie d'identifier la conduite concernée à l'aide des coordonnées GPS. La demande est ensuite envoyée automatiquement à l'exploitant. Chaque exploitant peut choisir dans le 'User-Management' qui parmi ses collaborateurs peut visualiser et/ou éditer des demandes d'autorisation.

Pour la prise de décision de l'exploitant, l'outil utilise en principe le même formulaire que pour le demander, mais certains champs concernant la conduite sont ajoutés. L'exploitant peut télécharger des documents supplémentaires en format PDF. Voici un exemple :

	Coordonnées				
	Wenn bekannt, können Sie die Koordinaten direkt eingeben (IVO3, IV95 oder WGS84). Wenn Sie die Koordinaten nicht kennen, können sie den Bauort auf der Karte auswählen (mit Doppelklick).				
	Longitude 🚱	6.6834435	46.5622367		
Demande d'autorisation no 3733	46.51149322767719	Dalcroz	圌	OpenStreetMap	
 Demandeur d'autorisation 	Latitude 🚱			() Aerial	
✓ Client	6.610698401927949	errgate 🚆			
✓ Auteur du projet	Coordonnées				
✓ Entrepreneur	Swissgrid CH1903+ (LV95) 2536457 / 1151468 Swissgrid CH1903 / (LV93)				
 Chef de chantier 	536457 / 151468 WG584				
× Chantier de construction	46.5115 / 6.6107			District de Laurenne	
 Projet de construction 					
✓ Annexes		Leaflet	Map data @ OpenStreetMap contrib	utors, CC-BY-SA, Imagery @ Mapbox	
V Onining suplaitant	Conduite				
 Opinion exploitant 				~	
× Envoi	Numéro(s) du/des plan(s)		No de la balise 😧		
	5567	~	6657	~	
	Gaine 🚱		Dalles 😧		
	Non	 ✓ 	Pas de réponse	~	
	recouvrement minimale (m)		Le projet de construction (est-il situé dans une zone de	

Dès que toutes les données sont saisies, la demande peut être transférée par un simple clic à l'IFP.

2.3 Autorisation par l'IFP

La procédure chez l'IFP ne change en principe pas. Dès qu'une décision est prise, le requérant et l'exploitant peuvent voir immédiatement l'autorisation via le site internet. Le requérant reçoit l'autorisation selon ses préférences par courriel ou courrier.

2.4 Révision (et prolongations)

Le requérant ou l'exploitant peuvent initier une révision (ou prolongation) d'une demande d'autorisation par un simple clic. Une copie de la demande actuelle est générée et toutes les informations sont reprises, y compris les documents. Ceci permet un envoi rapide car seulement les changements par rapport à l'autorisation existante doivent être saisis.

Désormais le système informe les exploitant quand une autorisation arrive à échéance pour ainsi permettre à l'exploitant de prendre contact avec le requérant et le cas échéant demander une prolongation/révision de la demande. Cette notification est envoyée 30 jours avant l'échéance de la demande.

3 Accès

3.1 Requérant

Les requérants n'ont pas besoin d'un login (accès), car chaque demande est dotée d'un lien personnalisé et sécurisé. Toutefois, il existe la possibilité pour les requérants de recevoir un lien sécurisé pour visualiser toutes les demandes saisies avec la même adresse email.

3.2 Exploitant

L'accès pour l'exploitant se fait avec le login habituel pour le site www.eri-ifp.ch. Le nombre d'option à disposition dépend des droits accordés à chaque utilisateur. Le super-utilisateur peut changes ses droits à tout moment.





L'outil permet trois niveaux d'accès :

- Read : lecture seulement. Aucune modification, ni la prise de position peut être faite.
- Write : lecture et modification. Ceci comprend essentiellement la possibilité de faire la prise de position et d'archiver les autorisations.
- Admin : L'admin permet de visualiser des listes spéciales, telles que la liste des demandes pas encore soumises (p.ex. pour assister à un requérant).

ERI-IFP (Testbetreiber)		Incognito STOP	2 9 >
Start ≣LOP	>	Bienvenue	
Compte d'utilisateur DB installations	> >	Hotlinks	?
 DB Support Autorisations Pas encore soumise Prise de position Liste: Precessus IFP Liste: Publié 	> ~	 ☑ Effectuer contrôle ⅲ Contrôles terminés ☼ User management ⅲ BLOP Liste ● Prise de position 	
Règlement d'exploitation	>	DASHBOARD	
🖻 BLOP 🕜 Aide	>	Autorisaton de tiers	Char L'IEP
			3

Un utilisateur avec un accès de lecture et d'édition, peut s'attendre à une page d'accueil comme suit:

Re

4 Support

Pour des questions par rapport à la procédure des demandes de tiers, veuillez prendre contact avec l'IFP.

Pour des questions techniques, veuillez contacter admin@eri-ifp.ch.